

Arrêté du ministre de l'intérieur du 15 janvier 2013, modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 14 décembre 2006 portant détermination et classification des cycles de formation antérieurs au décret n° 2006-1166 du 13 avril 2006 définissant les cycles de formation des agents des forces de sûreté intérieure relevant du ministère de l'intérieur et du développement local

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sûreté intérieure, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-58 du 13 juin 2000 et le décret-loi n° 2011-42 du 25 mai 2011,

Vu le décret n° 2006-1160 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la sûreté nationale et de la police nationale, tel que modifié par le décret n° 2011-1260 du 5 septembre 2011,

Vu le décret n° 2006-1162 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la garde nationale, tel que modifié par le décret n° 2011-260 du 5 septembre 2011,

Vu le décret n° 2006-1164 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la protection civile, tel que modifié par le décret n° 2011-1260 du 5 septembre 2011,

Vu le décret n° 2006-1166 du 13 avril 2006, définissant les cycles de formation des agents des forces de sûreté intérieure relevant du ministère de l'intérieur et du développement local et notamment son article 34, tel que modifié par le décret n° 2008 433 du 18 février 2008,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 14 décembre 2006, portant détermination et classification des cycles de formation antérieurs au décret n° 2006-1166 du 13 avril 2006 définissant les cycles de formation des agents des forces de sûreté intérieure relevant du ministère de l'intérieur et du développement local, tel que modifié par l'arrêté du 1^{er} novembre 2011,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 27 décembre 2006, portant détermination des spécialisations dérivants des spécialités et les degrés de formation d'acquisition des compétences et le contenu des programmes des différents cycles de formation au niveau des structures de formation relevant du ministère de l'intérieur et du développement local et les durées et les systèmes d'épreuves y relatifs.

Arrête :

Article premier – Les cycles de formation suivants sont ajoutés au tableau indiqué à l'article premier de l'arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 14 décembre 2006, portant détermination et classification des cycles de formation antérieurs au décret n° 2006-1166 du 13 avril 2006 définissant les cycles de formation des agents des forces de sûreté intérieure relevant du

ministère de l'intérieur et du développement local et sont classés dans les catégories des cycles mentionnés conformément aux données suivantes :

A. Formation d'acquisition des compétences :

Cycles de formation antérieurs à l'entrée en vigueur du décret n° 2006- 1166 du 13 avril 2006	Cycles de formation correspondants, prévus par le décret n° 2006-1166 du 13 avril 2006	
Sûreté maritime	Brevet de spécialité des frontières du premier degré	
Plongée premier degré		
Conduite de bateau en marine marchande	Brevet de spécialité des frontières du deuxième degré	
Appli - radar		
Détection		
Spécialité plongée		
Protection maritime		
Transmission (maritime)		
Formation maritime "énergie"		
Plongée deuxième degré		
Certificat d'aptitude professionnelle conduite bateau		
Certificat d'aptitude professionnelle mécanique bateau		
Conduite d'embarcation		
Conduite d'embarcation		
Mécanique d'embarcation		
Secours et prévention des accidents maritimes		
Brevet de technicien spécialité maritime (centres de formation professionnelle)		
Patron hauturier		Brevet de spécialité des frontières du troisième degré
Conduite de bateau troisième degré		
Diplôme supérieur appli-radar		
Diplôme supérieur détection		
Mécanique bateau" diplôme supérieur"		
Conduite bateau" diplôme supérieur"		
Officier de pont		
Stage pratique maritime		
Brevet de technicien supérieurspécialité maritime (centres de formation professionnelle)	Brevet de spécialité scientifique et technique du premier degré	
Photographie		
Stage de formation dans les bâtiments		
Entretien et réparation des motopompes		
Entretien et réparation des appareils respiratoires isolants		
Entretien et réparation des embarcations pneumatiques		
Mécanique premier degré		
Stage en mécanique et électricité des engins lourds		
Formation des cadres paramédicaux		
Prévention, secours et urgences		
Carte topographique numérique		
Outils de communication par Internet		
Dactylographie		Brevet de spécialité scientifique et technique du deuxième degré
Langage de programmation		
Dessin d'architecture des bâtiments		

Les technologies d'information et de communication		
Logistique		
Officier de transmission		
Informatique (CT 1)		
Photographie à bord d'avion		
Arme 1 ^{er} degré (CT 1)		
Electromécanique arme (CT 1)		
Techniques de la maintenance des véhicules		
Transmission (CT 1)		
Administration (CT 1)		
Comptabilité (CT 1)		
Préparateur en pharmacie		
Géographie (CT 1)		
Maintenance des Equipements de transmission		
Tôlier et peinture des véhicules		
Mécanique deuxième degré		
Transmission deuxième degré		
Sessions de formation dans les centres de formation professionnelle (brevet de technicien)		
Réanimation et contrôle de la pression		
Formation d'un assistant social		Brevet de spécialité scientifique et technique du troisième degré
Soins infirmiers		
Programmation		
Génie mécanique		
Informatique (CT 2)		
Comptabilité (CT 2)		
Transmission (CT 2)		
Stage d'infirmier		
Mécanique avion		
Pose de prothèses dentaires		
Mécanique des engins blindés		
Programmation en informatique troisième degré		
Maintenance de matériel informatique troisième degré		
Brevet technicien supérieur en santé		
Sessions de formation dans les centres de formation professionnelle (brevet de technicien supérieur)	Brevet de spécialité d'intervention de premier degré	
Moniteur de sport 1 ^{er} degré		
Auto - défense	Brevet de spécialité d'intervention du deuxième degré	
Tireur de hown		
Tireur lance-roquette		
Tireur mitrailleur 12/7		
Dressage des chiens		
Moniteur de sport deuxième degré		
Explosifs		
Formation des formateurs en matière d'intervention et de franchissement des obstacles		
Instructeur d'éducation physique		
Technique d'intervention et de protection		
Gestion des crises		
Intervention en cas de crise		
Anti- terrorisme maritime		
Moniteur de sport troisième degré		Brevet de spécialité d'intervention du troisième degré
Commandant instructeur pilotage d'avion A2		
Pilotage avion		
Para- commandos		

Session anti-terrorisme 3 ^{ème} degré	
Session spécialité anti-terrorisme 3 ^{ème} degré	
Formation dans le domaine des explosifs et de la neutralisation des bombes	
Session des explosifs et de la neutralisation des bombes	
Session de formation dans le domaine des explosifs et de la neutralisation des bombes	
Commandos	
Cynotechnique, technique de l'animal	
Formation des formateurs d'un conducteur cynophile	
Sécurité et protection des personnalités	
Commandant d'unité de commandos	
Maître-chien de Drogue	Brevet de spécialité de la circulation du second degré
Constat des accidents de circulation	
Commandant d'unité de circulation	Brevet de spécialité administrative de premier degré
Rationalisation de la consommation énergétique	
Langues 1 ^{er} degré	
Tenue des comptes des magasins du restaurant	Brevet de spécialité administrative du deuxième degré
Langues deuxième degré	
Administration deuxième degré	
Techniques d'investigation et d'archive	Brevet de spécialité administrative du troisième degré
Langues troisième degré	
Les investigations pénales	Brevet de spécialité judiciaire du troisième degré
L'analyse des informations et la récapitulation	Brevet de spécialité de renseignement du second degré
Photographie secrète	
Contre- espionnage	
Les contrôles dans les domaines du contre-espionnage	
Incendie des bâtiments	Brevet de spécialité d'extinction d'incendies de premier degré
Feux d'hydrocarbure 1 ^{er} degré	
Feux d'hydrocarbure deuxième degré	Brevet de spécialité d'extinction d'incendies du deuxième degré
Feux d'hydrocarbure troisième degré	Brevet de spécialité d'extinction d'incendies du troisième degré
Secours routiers	Brevet de spécialité de secours et de premiers soins de premier degré
Réanimation	Brevet de spécialité de secours et de premiers soins du deuxième degré
Attestation d'infirmier	Brevet de spécialité de secours et de premiers soins du troisième degré
Recherche des victimes en utilisant les chiens de recherche 1 ^{er} degré	Brevet de spécialité de sauvetage de premier degré
Sauvetage aquatique	
Electricité et gaz	
Recherche des victimes en utilisant les chiens de recherche deuxième degré	Brevet de spécialité de sauvetage du deuxième degré
Soins infirmiers pour canines	

Le sauvetage en grottes	Brevet de spécialité de sauvetage du troisième degré
Organisation des plans d'intervention et des dossiers de planification des secours	Brevet de spécialité de la prévention du premier degré
Dessin d'architecture 1er degré	

B. La qualification fonctionnelle et pour le commandement :

Cycles de formation antérieurs à l'entrée en vigueur du décret n° 2006- 1166 du 13 avril 2006	Cycles de formation correspondants, prévus par le décret n° 2006-1166 du 13 avril 2006
Gestion opérationnelle troisième degré	Certificat d'aptitude au commandement ou brevet de sous-directeur ou de commandant de groupe ou de chef de secteur ou de chef de service régional spécialisé
Etudes supérieures	Brevet de chef de service
Développement des compétences de commandement	
Supervision technique et statistique	
Transmission	
Analyse informatique	
Programmation et analyse en informatique	
Technicien en statistique	
Administration centrale et régionale et politiques environnementales	
Chef de service administratif	
Techniques d'ingénieur	
Officier ingénieur	
Gestion d'équipement	Brevet de chef de brigade
Chefs de brigade de renseignements	
Formation des formateurs en secourisme	Brevet de chef de poste ou commandant de section chef de cellule ou un brevet homologué
Formation des formateurs en sauvetage	
Formation des formateurs en lutte contre l'incendie	
Formation des formateurs en produits chimiques	
Formation des formateurs en secours routiers	
Animateur sportif	

Art. 2 – Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 15 janvier 2013.